

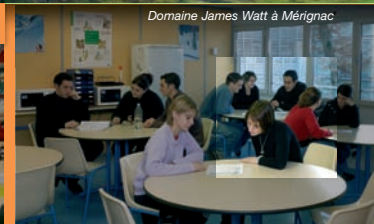
POUR UNE FORMATION DE QUALITÉ



Altéa
Formation



Domaine James Watt à Mérignac



BTS

- BTS Management des Unités Commerciales
- BTS Négociation et Relation Client
- BTS Assistant(e) de Gestion de PME-PMI
- BTS Assistant(e) de Manager(s)

DEES (bac+3)

- DEESMA (option Marketing)
- DEESAD (option Assistant(e) de Direction)
- DEESARH (option Assistant(e) en Ressources Humaines)

Nous vous accompagnons dans vos projets de recrutement en présélectionnant des candidats motivés correspondant à vos besoins.

FORMATION EN ALTERNANCE INITIALE ET CONTINUE

Altéa Formation Bordeaux Mérignac

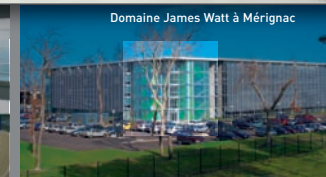
Domaine James Watt
19, Allée James Watt Tour B - 1^{er} Étage - 33700 MÉRIGNAC
Tél. : 05 57 57 71 71 - Fax : 05 57 57 71 70
e-mail : info@altea-formation.com

Site Internet : www.altea-formation.com



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SALARIÉ ENTREPRISE

Altéa
Formation



OPPORTUNITÉ d'accueillir à moindre coût de nouveaux collaborateurs motivés et de les former à vos méthodes, produits et services. Le contrat de professionnalisation succède au contrat de qualification (plus de 120 000 contrats signés chaque année).

GARANTIE du développement et de la pérennité de l'entreprise en transmettant ses savoir-faire tout en facilitant l'insertion sur le marché du travail.

Nous vous proposons des candidats sérieux, responsables, rigoureusement sélectionnés.

Nous assurons un suivi personnalisé en collaboration avec le tuteur pour une parfaite adéquation entre la formation et la vie professionnelle du salarié.

Notre formation privilégie l'intégration, l'autonomie du salarié et un retour sur investissement rapide.

**POUR UNE FORMATION EN
ALTERNANCE DE QUALITÉ**

**Vous recherchez
des collaborateurs dynamiques,
efficaces et opérationnels,
le contrat de professionnalisation
présente de
nombreux avantages :**

Altéa Formation Bordeaux Mérignac

Domaine James Watt
19, Allée James Watt Tour B - 1^{er} Étage - 33700 MÉRIGNAC
Tél. : 05 57 57 71 71 - Fax : 05 57 57 71 70
e-mail : info@altea-formation.com

Site Internet : www.altea-formation.com

FAITES LE BON CHOIX, OPEZ POUR L'ALTERNANCE

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE*

- REDUCTION de cotisations patronales dites « FILLON » ou exonération à 100 % des cotisations patronales de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales (dans la limite du SMIC) pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus.
- Seuils sociaux et fiscaux : les salariés ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise.
- Exonération totale de la prime de précarité.
- Exonération du 1 % Congé Individuel de Formation.
- Coût de formation pris en charge par l'O.P.C.A. (Organisme qui collecte la participation des entreprises au financement de la formation des salariés).

* Pendant la durée de l'action de professionnalisation pour les C.D.I.

QUI PEUT CONCLURE CE CONTRAT ?

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus en vue de compléter leur formation initiale.
- Demandeur d'emplois de plus de 26 ans ou personnes sortant d'un contrat aidé.
- Comment recruter ?
 - Vous recrutez vous-même selon vos critères.
 - **Altéa Formation** vous assiste et vous propose des candidats correspondant au profil que nous définissons ensemble.

DURÉE DU CONTRAT ET ALTERNANCE

- De 6 à 24 mois selon l'objectif de la formation pour les salariés en C.D.D.
- Formation de 6 mois minimum en début de contrat pour les salariés en C.D.I.
- Chaque semaine, 3 jours en entreprise, 2 jours à **Altéa Formation** (susceptible de modification en fonction de la formation suivie).

RÉMUNÉRATION

En % du SMIC.

	Qualification inférieure au bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau*	Qualification égale ou supérieure au bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau**
De 16-20 ans révolus	55%	65%
De 21-25 ans révolus	70%	80%
Pour les plus de 45 ans	SMIC ou 85% du SMC	
La rémunération peut être différente selon l'accord de branche.		

* Tous les diplômes inférieurs au niveau IV ainsi que les baccalauréats généraux ne donnent pas lieu à l'augmentation de la rémunération de 10 points.

** Tous les diplômes supérieurs au niveau IV donnent lieu à l'augmentation de 10 points.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Altéa Formation vous décharge de l'ensemble de ces formalités.

Les bénéficiaires ou la nature des qualifications doivent être définis par convention ou accord collectif de branche.